

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 05/09/2024

Ce CSAL a porté principalement sur la présentation de l'état d'esprit et les attentes des agents de la DRFIP au travers de divers prismes comme l'enquête de satisfaction sur le télétravail, le TBVS (tableau de bord de veille sociale) et les résultats de l'observatoire interne spécifiques à notre département.

Qualité de vie au travail

Certains points comme le télétravail et les outils numériques sont appréciés des agents et sont perçus de manière fortement positive.

Au regard de ces résultats, la CFTC a souhaité connaître si une analyse d'impact du télétravail dans la vie de l'agent et l'organisation des services a été réalisée au plan local et/ou national afin de mettre en lumière les points positifs plébiscités par les agents.

Aucune réponse ne nous a été apportée.

La CFTC DGFIP Loiret a fait remarquer que ces résultats croisés traduisent un signal fort de détérioration plus importante que la moyenne nationale des items qui définissent généralement les qualités reconnues aux agents de la DGFIP :

- *l'état d'esprit des équipes ;*
- *l'optimisme et la motivation au travail*
- *la satisfaction d'appartenir à l'administration fiscale ou au MEFSIN.*

On observe en parallèle la montée en puissance :

- *du sentiment d'être laissé pour compte dans le changement de la DGFIP et de ne pas être reconnu à sa juste valeur ;*
- *du sentiment de perte de cohésion dans les unités de travail.*

La CFTC DGFIP Loiret avait fait le même constat l'an dernier alors qu'il existe de nombreux canaux ou instances pour recenser le mal-être des agents.

Actuellement, les solutions proposées par notre direction locale n'ont pas suffi à inverser la tendance.

La CFTC DGFIP Loiret est interpellée par l'expression marquée de non-satisfaction des agents concernant la qualité de leur collectif de travail. Interrogée sur ce sujet, le médecin de prévention a fait part des mêmes constatations que les nôtres au vu des résultats des questionnaires remplis par les agents qui la rencontrent.

Concernant les résultats de l'enquête sur le télétravail à la DRFIP du Loiret en 2023, de nombreux échanges entre les différents participants ont porté sur l'impact du télétravail sur la qualité du collectif de travail qui s'érode d'année en année. Notre directrice s'est montrée très préoccupée par ce constat. Pour elle, ce phénomène trouve une partie de ses origines lorsque le télétravail n'est pas assez concerté au sein d'un service. Un débat nourri entre l'ensemble des intervenants a soulevé la problématique de la gestion du télétravail (quotité et/ou choix des journées télétravaillées) par l'encadrement de proximité, responsable de l'animation du collectif de travail.

La CFTC DGFIP Loiret ne cautionne en aucune manière les affirmations selon lesquelles le télétravail, est à lui seul, responsable de la dégradation du collectif de travail. Cette affirmation est rapide et stigmatisante et ne correspond pas à l'ADN de la CFTC qui place l'ensemble des agents dans le cœur de son action et de sa réflexion.

L'équipe de direction a tenu à préciser que les chefs de service ainsi que leurs adjoints suivent régulièrement des sessions de formation sur ce sujet. La directrice a souligné qu'on ne peut pas manager une équipe sans prendre en compte le collectif de travail.

La CFTC DGFIP Loiret a rappelé que la qualité du collectif de travail dépend de la confiance instaurée entre les membres d'une même équipe.

M. DRANO a précisé qu'il faut prendre en compte l'évolution démographique de la DGFIP sachant qu'1/6 des agents part en retraite chaque année et est **partiellement** remplacé par des agents issus d'horizons différents (fonctionnaires, contractuels, apprentis, stagiaires, services civiques et auxiliaires).

La CFTC DGFIP Loiret, qui met l'agent au coeur de son action, a demandé la mise en place d'actions fortes, centrées sur l'écoute des agents, visant à rétablir parfois ou améliorer souvent la qualité des échanges entre les différents agents d'un même service et à prévenir les conflits ou les RPS au sein des équipes.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, les résultats de l'observatoire interne traduisent un appel de détresse des agents de notre direction que nous relayons par notre action. Nous avons demandé la mise en œuvre d'actions centrées sur l'écoute des agents afin d'enrayer le processus de sape du moral des agents qui contribue à alimenter la hausse de RPS et leur sentiment d'abandon par leur hiérarchie.

Coligny

- Programme 348 : La fin des travaux est prévue fin mars 2025 afin de ne pas perturber le déroulement de la campagne IR. **Ce point a été soumis au vote, les organisations syndicales se sont abstenues.**

Les travaux se poursuivent au bâtiment F1, ce qui se traduit par le transfert de la zone d'accueil du bâtiment F1 vers le bâtiment E. Ce déménagement, qui devrait se dérouler les 30 et 31 octobre prochains, impacte principalement les agents du SIP.

-Pour la direction locale deux sujets important :

- 1- la sécurité des agents et des usagers (2 vigiles seront affectés à la sécurité) ;
- 2- la continuité du service.

-Les conséquences du transfert en zone tampon (bâtiment E) sont les suivantes :

- 1- un accueil uniquement sur rendez-vous ;
- 2- l'encaissement uniquement par carte bancaire (les usagers qui paient en espèces seront orientés vers les buralistes partenaires) ;
- 3- une information des usagers sur ces modifications d'accueil temporaires par différents canaux.

- AGRACO

M. DRANO a appelé l'attention des organisations syndicales présentes sur les conséquences de la fin anticipée du mandat du bureau actuel de l'AGRACO et l'absence de renouvellement de l'équipe sortante sur le fonctionnement de cette association.

Aujourd'hui, l'AGRACO est gérée par des agents de la DRFIP du Loiret qui représentent uniquement 20 % des usagers du restaurant administratif de la cité Coligny. M. DRANO souhaiterait qu'une nouvelle équipe interdirectionnelle prenne en charge la gestion de l'AGRACO sur la base du volontariat.

A défaut, la gestion sera confiée à un prestataire par le biais d'une délégation de service public.

S'agissant des travaux de réfection du restaurant, la fin est prévue pour le 23 septembre 2024 après intervention du cuisiniste.

Un appel d'offre est en cours dans le cadre du renouvellement du marché du prestataire Restauval.

Points soumis au vote :

- Après consultation des agents concernés, l'ensemble des organisations syndicales a validé les nouveaux règlements intérieurs relatifs aux horaires variables du SGC de Gien et de la THD.
- Les agents de la GPP (gestion des patrimoines privés) abandonnent le « régime du forfait » pour celui des horaires variables.

Affranchissement du courrier: La direction attire l'attention des agents sur le coût de l'affranchissement. En effet, la DRFIP a constaté un écart important avec des directions similaires. Des marges de manœuvres sont prévues par la Direction afin de réduire le coût.

Questions diverses

- La CFTC DGFIP Loiret, présente à l'accueil des nouveaux arrivants mardi dernier, a constaté une inégalité de traitement entre les agents affectés à Orléans et sur l'extérieur d'Orléans qui eux ne bénéficient pas de délais de route (Pithiviers, Montargis, Gien, Meung...). La CFTC DGFIP Loiret a demandé à la direction que soit prise en compte cette réalité de terrain avec un traitement équitable pour tous et non soumis au bon vouloir du Chef de Service. Dans ce contexte, la direction a accepté la prise en compte des délais de route à partir de l'année prochaine.

- Indisponibilités des applicatifs informatiques et nouveautés informatiques

L'ensemble des organisations syndicales a rappelé à la direction les nombreuses indisponibilités de nos applicatifs informatiques et leurs conséquences sur notre travail (réseau, bande passante, etc.).

Par ailleurs, la CFTC DGFIP Loiret indique que le nouveau moteur de recherche PIRI (ex MDR) ne répond pas aux attentes formulées depuis des années par les agents utilisateurs qui attendent des réponses fiables et pertinentes aux requêtes qu'ils formulent. La directrice, qui a fait les mêmes constats, fera remonter ces observations à la délégation.

- Mise à jour du site Ulysse 45

Malgré une mise à jour importante du site, il reste encore des dysfonctionnements à éliminer.

Les agents sont invités à saisir Mme Laure CHENICLET sur sa BALF ou bien sur la BALF du secrétariat de la DRFIP 45.

Conditions de Vie au Travail : canicule

Depuis 3 ans, vos élus CFTC se mobilisent afin de faire évoluer vos conditions de vie au travail, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adapter nos bâtiments aux épisodes de fortes chaleurs induits par le changement climatique.

C'est pourquoi, un questionnaire sur la canicule a été établi par la CFTC et a été largement diffusé sur les différents sites du Loiret en 2021. Suite à votre forte participation, vos représentants CFTC ont analysé les résultats de ce questionnaire et ont porté dans les différentes instances locales (CTL/CSAL et Formation Spécialisée) vos demandes pour améliorer vos conditions de vie au travail.

La direction ne proposait en période de canicule que les alternatives suivantes :

- emploi de brumisateurs et / ou ventilateurs

-recours au télétravail (La CFTC DGFIP locale a proposé, négocié et participé aux groupes de travail nationaux dès les consultations de mise en place du télétravail et a pu ainsi proposer au niveau local la mise en place d'un télétravail en situation d'urgence) ou horaires décalés ;

La Direction locale a précisé que l'achat de matériel devait s'inscrire dans une démarche écologique impérativement.

Vos élus CFTC DGFIP Loiret ont proposé des solutions alternatives comme les « cool-roof » (peindre les toits en blanc afin de faire baisser les températures) et l'installation, sur les sites les moins adaptés à l'augmentation des températures, de rafraîchisseurs d'air.

La Formation spécialisée a validé l'achat de 3 rafraîchisseurs d'air professionnels implantés sur les sites d'Orléans la Source, Montargis et Gien dans le cadre d'une **expérimentation**. La Direction locale a précisé que l'implantation des salles a été laissée à l'appréciation des gestionnaires de sites ainsi que la communication relative à la bonne utilisation de ces salles auprès de l'ensemble des agents concernés.. Pour l'instant, les retours de certains agents pointent un mauvais choix de salle d'implantation de ces matériels et une confusion quant à l'utilisation de ces salles.

Pour la CFTC DGFIP Loiret, on ne peut pas tirer de conclusions définitives à l'heure actuelle sur la pertinence de l'implantation de ces matériels compte-tenu :

- de la mise en place tardive des matériels (mi-juillet) ;

- des conditions climatiques de l'été 2024 ;

- d'un manque d'information des équipes sur l'utilisation de ces matériels.

La CFTC DGFIP Loiret continuera à porter votre voix afin d'améliorer les conditions de vie au travail des agents qui souffrent d'une chaleur excessive dans leurs bureaux et qui sont dans l'attente d'une solution viable aux effets de la canicule.



La section CFTC DGFIP du Loiret vous invite à son assemblée générale départementale

Jeudi 3 octobre 2024 à 9h30 



10 Rue Théophile Naudy
45032 ORLÉANS

Une autorisation d'absence pour la journée est accordée par la Direction pour l'ensemble des agents présents à l'Assemblée.

« Les participants bénéficient, à titre exceptionnel, d'une autorisation collective d'absence d'une journée par an au maximum »

Circulaire 2011/07/9993 du 22 août 2011

L'Assemblée Départementale CFTC est ouverte à tous les agents que vous soyez adhérents et/ou sympathisants.

Si vous souhaitez participer, il vous faudra saisir l'absence dans Sirius sous le motif

Type de motif : Fonctions Syndicales, Mutualistes, Electives ou Représentatives

Motif : Assemblée Générale syndicale Adhérents

Venez nous rencontrer



Inscription à confirmer avant le 30/09/2024 par courriel auprès de :
stephaniemounier@gmail.com



Syndicat

cftc

Finances publiques